

CONTRAT DE FILIERE FORET-BOIS 2024-2027

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Partie réservée au Dpt 73						
Date d'arrivée du dossier						

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

INVESTISSEMENT - ENTREPRISE

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

Modalités de dépôt-instruction-versement

cf annexe

Composition du dossier à compléter :

- ☐ Demande de subvention dûment complétée et signée (présent dossier)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)

☐ Gestionnaire forestier

- ☐ Devis non signé(s) correspondant au montant de la demande
- ☐ Attestation(s) d'adhésion à un collectif/réseau d'entreprises, une démarche de qualité et/ou une certification

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr/aides

L'ENTREPRISE

Secteur d'activité :

Démarche "Bois local" : □

Nom de la structure :	
Adresse du siège social :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel:
Numéro SIREN / SIRET :	
Adresse de correspondance (si d	férente de la principale) :
Code postal :	Commune:
Représentant légal : Nom :	Prénom :Qualité :
Téléphone :	
Personne chargée du dossier	'si différente):
Nom :	Prénom : Qualité
Téléphone :	Courriel :
DESCRIPTIF D	E L'ENTREPRISE
Date création :	Adhérant Pôle Excellence Bois : □ oui □ non Adhérant ASDEFS : □ oui □ non
Certification gestion durable :	□ PEFC □ FSC □ Aucune Numéro certification :

Mise à jour le 14/04/2025 Page 1/6

Bois des Alpes ☐ Bois Qualité Savoie ☐ Bois de Chartreuse

□ Transport

1ère transformation ☐ 2ème transformation

☐ Autre :

DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir détails et modalités aides du Département de Savoie dans l'onglet détails ou la fiche "dispositif" correspondante

l'insta divers entrep forest	Accompagner tallation et la rsification des epreneurs de travaux stiers, transporteurs et tionnaires forestiers	-Entreprises privées ou groupements d'entrepreneurs ayant leur siège social en Savoie et ayant comme activité principale en prestation de service, l'abattage, le débardage et le transport des bois -Gestionnaires forestiers indépendants reconnus homme de l'art -Associations d'entreprises de	
le territoire		travaux forestiers ou de gestion forestière dans le cadre d'achat groupé	
bois lo	Améliorer l'usage des locaux par les eprises de la filière bois	-Entreprises privées ou groupements d'entrepreneurs ayant leur siège social en Savoie et ayant comme activité principale la transformation du bois issus du massif des Alpes ou la mise en œuvre de produits issus de cette transformation	

Descriptif projet :				

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

		Montant du projet HORS TAXE :			€
subvention du Département 73	$] \longrightarrow$	subvention du Département 73		%	€
	_	autres subventions (à préciser) :		%	€
				%	€
				%	€
				%	€
		Autofinancement et emprunt :		%	€

Calendrier prévisionnel des investissements : début : fin :

Mise à jour le 14/04/2025 Page 2/6

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e):	
SUR L'HONNEUR :	
- certifie disposer d'un mandat ou pouvo	oir pour déposer le dossier au nom de la structure,
 certifie que la structure est en règle au certifie exactes et sincères les informa 	u regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales, ations du présent dossier,
- reconnaît avoir pris connaissance des	termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment
en termes de pièces justificatives à trans	smettre au Département,
•	st accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint ents pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département
Fait le :/	à:
Signature :	

L'unité agriculture, alimentation, forêt du Département traite les données recueillies pour instruire votre demande d'aide. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, se référer à la notice annéxée à l'imprimé

Mise à jour le 14/04/2025 Page 3/6



CONTRAT DE FILIERE FORÊT BOIS 2024-2027

Détails des aides du Département et modalités

ANNEXE INVESTISSEMENT - ENTREPRISES

DETAILS DES AIDES

Axe d'intervention	Dispositif	Dépense éligible	Taux	Modalités
2-Ancrer la filière bois sur le erritoire		- Equipements de sécurité (EPI)	80%	-plafond dépenses subventionnables pour les entreprises : 20 000 € - plafond des dépenses subventionnable pour les groupements de propriétaires 2 500 € - montant minimum de la subvention : 1 000 €
	2-1-Accompagner l'installation et la diversification des entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs et gestionnaires forestiers	- Petit matériel de gestion et d'exploitation forestière	50%	- plafond dépenses subventionnables pour les entreprises : 20000 € - plafond des dépenses subventionnable pour les groupements de propriétaires 2 500 € - matériel d'occasion éligible sous conditions* - montant minimum de la subvention : 1 000 €
		- Matériel améliorant les conditions de travail pour l'exploitation forestière, les travaux forestiers en montagne et le transport (mototreuil, petits câbles, câbles synthétiques, quad, matériel de plantation) - Matériel de diversification d'activité (remorques forestières, matériel de production de bois de chauffage, scie mobile)	30%	- plafond des dépenses subventionnables: 30 000 € - non éligible pour les groupements forestier et association de regroupement de propriétaires - matériel d'occasion éligible sous conditions* - Montant minimum de la subvention : 1 000 €
			Taux maximal de 15 % pour des projets résineux et 20 % pour des projets de valorisatio n du feuillu	- priorité aux projets les plus innovants, intégrant des circuits courts d'approvisionnement valorisan les bois de Savoie - engagement dans une démarche interprofessionnelle ou un réseau de professionnel du bois - Plafond d'aide : 50 000 € sau si cofinancement - Matériel d'occasion éligible sous conditions*

Le Département est également cofinanceur du Feader pour les dispositifs du Plan stratégique National, pour ces dossiers, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région :www.auvergnerhonealpes.fr/aides

Mise à jour 14/04/2025 page 4/6

^{*} Conditions : 1ère main, fourniture des factures d'achat neuf, justificatif de non subvention du matériel

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT

Dépôt :

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou une demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Instruction:

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

Versement :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Mise à jour 14/04/2025 page 5/6

NOTICE RGPD

Les informations recueillies dans la demande d'aide sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'unité agriculture, alimentation, forêt du Département.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

En cas de données non renseignées, l'instruction de votre demande d'aide ne pourra pas être finalisée.

Les données collectées pour ce traitement ne sont pas susceptibles d'être diffusées à l'extérieur de la collectivité et seront conservées pendant la durée du traitement sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites ou archivées selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données

D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD)

Vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires ...)

Vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes

Droit à l'effacement (article 17 du RGPD)

Vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé

- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile

- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD)

Vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.

- Droit d'opposition (article 21 du RGPD)

Sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles. Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante : <u>Par courrier</u> : Délégué à la Protection des Données personnelles Hôtel du Département CS 31802 73018 Chambéry Cedex <u>Par mail</u> : données-personnelles@savoie.fr. Pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, merci de fournir la preuve de votre identité.

Si vous estimez, après avoir contacté le service du Département, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.